
Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2013

L'an deux mille treize, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Étaient présents :

ADAM Pascal, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, EMERY Françoise, LOUBES Annie, MAJAU Carine, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, SOUBEILLE Hervé, VATIN Marc.

Procurations :

HEMON Marcel a donné procuration à MAUREL Alain
ANDRIEU Viviane a donné procuration à VATIN Marc
PASCAL Mireille a donné procuration à SARTORI Janine

Absents excusés : LEMAIRE Valérie, PERIN Serge, SEGUY Henry

Date de la convocation : 11 septembre 2013

Conseillers Municipaux	En exercice : 18	Présents : 12	Votants : 15
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

1. Validation des procès-verbaux des séances du 22 mai 2013 et 10 juin 2013
2. Convention de mise à disposition des bâtiments communaux aux CIAS
3. Avis sur la 1^{ère} modification du SCOT
4. Etude de faisabilité Port des Landes – Demande de concours financier
5. Convention avec l'Asa Basket
6. Subvention au Comité des Fêtes : Bal républicain et Fête locale
7. Redevance d'occupation du domaine public GRDF
8. DM2 : virement de crédit
9. Mise à jour du tableau des effectifs : suppression de postes
10. Création de deux postes Emploi d'Avenir
11. Tarif d'utilisation du gymnase par la GRS
12. Coupure de l'éclairage public parvis Mairie et Place du Fort
13. Annulation d'impayés
14. Demande de subvention :
 - Four du restaurant scolaire
 - Climatisation dans le local autocommutateur
 - Logiciel bibliothèque
 - Mise en place de classes modulaires à l'élémentaire
 - Achat de mobilier suite à l'installation des nouvelles classes modulaires
 - Travaux de toiture et faîtage salle de l'orangerie
 - Travaux de rénovation de l'école élémentaire
 - Travaux de peinture salle MJC
15. Information du Conseil Municipal
16. Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

Mme Diane-Sarah DAZA est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 – Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Désignation d'un nouveau délégué « Tempête » auprès d'ERDF
- 4L Trophée
- Demande de subvention auprès du Sicoval concernant l'étude menée par Vitam concernant l'extension et la rénovation des écoles et du restaurant scolaire.
- Convention de mise à disposition d'un agent territorial,
- Modification d'une convention avec la MJC concernant l'utilisation de la salle de l'orangerie.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

3 – Validation du procès verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2013

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

4 – Validation du procès verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2013

Dans la délibération 2013/05/01 concernant les tarifs du restaurant scolaire et Alae au 1^{er} septembre 2013, il convient d'effectuer la modification suivante concernant le tarif Alae du soir, maternelle et élémentaire :

5^{ème} Tranche de 690 € à 827 €, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} enfant, de 18h10 à 18h30 : lire « 0,15 € » au lieu de « 1,15 € ».

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

5 – Convention d'occupation de locaux partagés CIAS/Commune

M. le Maire rappelle que la Communauté d'agglomération du Sicoval est compétente depuis le 1^{er} janvier 2012 en matière d'action sociale d'intérêt communautaire.

Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Concernant notre commune, ont été transférés au 1^{er} septembre 2012 la gestion de l'ALSH, le CLAS, le CLAC, la RE et au 1^{er} janvier 2013 le portage des repas à domicile.

Ces différentes activités ont lieu dans les locaux communaux.

Aussi, dans le cadre de cette gestion, il y a lieu de signer une convention d'occupation des locaux liés aux activités du CIAS, entre la Commune et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Sicoval.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée liée à l'exercice des missions sus mentionnées.

Le Conseil Municipal délibère et autorise :

- l'utilisation des biens meubles et immeubles communaux dans l'exercice de gestion de l'ALSH, CLAS, CLAC, RE et portage des repas ;
- M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation des locaux.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

6 – Avis sur la 1^{ère} modification du SCOT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Schéma de Cohérence Territoriale grande agglomération toulousaine (SCoT) approuvé le 15 juin 2012, fait l'objet d'un premier projet de modification. Ce dernier a pour objet des amendements à la rédaction de prescriptions et des modifications de pixels ou demi-pixels.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification du SCOT avec les réserves suivantes relatives à la commune d'Ayguésvives, à savoir :

- maintien en zone constructible des deux secteurs actuellement en Zone NB : Secteur d'En Roques et secteur de la Route de St Léon ;
- affectation d'un demi pixel sur chacune de ces zones.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

7 – Programmiste Port des Landes Demande de concours financier

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de consultation a été publié concernant l'étude de faisabilité et financière pour l'aménagement d'un port de plaisance ainsi que la requalification de deux bâtiments : le moulin de Ticaille et la maison éclusière.

A l'issue de cette consultation, le groupement d'entreprises conjoint EARTHCASE, situé Promenade de la Rambla à Saint Cyr sur Mer 82270, et SARL Nicolas Magnan et Associés, situé 2 place Francis Chirat à Marseille 13002, a été retenu pour un montant de 28 000 € HT soit 33 488 € TTC.

M. le Maire propose de solliciter le concours financier du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général de la Haute-Garonne, de l'Etat, dans le cadre de la Convention Territoriale d'Agglomération ainsi que les Services de Voies Navigables de France.

Le Conseil Municipal délibère et :

- 1/ approuve le projet présenté ;
- 2/ demande l'inscription de ce projet communal dans le cadre de la Convention Territoriale d'Agglomération du Sicoval, et sollicite leur concours financier ;
- 3/ sollicite également, les services financiers de Voies Navigables de France ;
- 4/ décide que le financement se fera par prélèvement sur fonds propres au BP 2013 ;
- 5/ charge M. le Maire ou son représentant de procéder à ces demandes et l'autorise à signer tout document lié à ce dossier.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

8 – Convention Commune/Asa basket pour l'attribution d'une subvention pour la manifestation « Fête des bénévoles et de la musique 2013 »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation le 21 juin dernier de la fête des bénévoles et de la musique.

L'Association ASA Basket était chargée de mettre en œuvre une animation musicale tout au long de la soirée.

M. le Maire propose d'octroyer une subvention de 200 € à l'association ASA Basket.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents :

- 1/ accepte de verser la somme de 200 € à l'association ASA Basket ;
- 2/ autorise M. le Maire à signer la convention.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

9 – Subvention Comité des Fêtes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'action menée par le Comité des Fêtes dans l'organisation du bal républicain et de la fête locale.

M. le Maire propose que la Commune verse au Comité des Fêtes la somme de 2003,74 € afin de couvrir les frais engagés.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

10 – Redevance d'occupation du domaine public GRDF (canalisation gaz)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions du décret 2007-606 du 25 avril 2007 portant réclamation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz, GRDF (Gaz Réseau Distribution France) se doit de déclarer ses infrastructures à la Commune au titre du droit de passage et servitudes.

Vu la déclaration des installations de gaz par GRDF en date du 24/07/2013 qui précise le linéaire des canalisations sur le territoire communal de 13 459 m.

La répartition des linéaires de canalisation gaz par Maître d'ouvrage du domaine public s'établit comme suit :

- Etat - Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable – DDE 31	180 m
- Etat - Ministère de l'écologie, du Développement et de l'aménagement durable – VNF	50 m
- SIVOS des Portes du Lauragais	155 m
- Communauté d'Agglomération du Sicoval	135 m
- Conseil Général – Département 31	795 m
- Commune d'Ayguésvives	8 144 m

Le montant de la redevance dû par GRDF à la Commune d'Ayguésvives au titre de 2013 s'établit suivant la formule suivante : $[(0.035 \times 8144) + 100] \times 1.1363 = 437.52 \text{ €}$

M. le Maire propose qu'un titre exécutoire de paiement à concurrence de 437,52 € soit établi à GRDF.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte la proposition.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

11 – DM2 Virement de crédit

Il est nécessaire de prévoir un virement de crédit en fonctionnement de l'article D022 dépenses imprévues d'un montant de 700 € vers les articles 6541 « créances admises en non valeur » pour un montant de 330 € et 6542 « créances éteintes » pour un montant de 370 €.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

12 – Suppression de postes

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 29/08/2013,

Considérant le tableau des effectifs de la Commune d'Ayguesvives, qui retrace :
- l'ensemble des emplois permanents précédemment créés, classés par catégories, filières et grades ;
- les emplois effectivement pourvus ;
- les créations d'emplois nouveaux pour répondre aux besoins de la collectivité,

une actualisation de ce tableau est nécessaire afin de permettre une meilleure gestion administrative du personnel communal.

Cette actualisation est administrative et n'impacte pas l'effectif réel de la Commune d'Ayguesvives. Elle provient du changement de grade ou cadre d'emploi de certains agents suite à des mobilités, réussite à concours, avancement de grade ou promotion interne, etc.

M. le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs :

- en supprimant 1 poste de Rédacteur Principal (l'agent est promu Attaché Territorial) ;
- en supprimant 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (l'agent est promu Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe) ;
- en supprimant 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe (l'agent est promu Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe) ;
- en supprimant 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe (l'agent a fait valoir ses droits à la retraite) ;
- en supprimant 3 postes d'ATSEM 1^{ère} classe 31/35 (les agents sont promus ATSEM Principal de 2^{ème} classe) ;
- en supprimant 2 postes d'agents de maîtrise Principal (les agents ont fait valoir leurs droits à la retraite) ;
- en supprimant 3 postes d'agent de maîtrise (agents ont fait valoir leurs droits à la retraite) ;
- en supprimant 2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe (un agent est promu Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe et un agent a fait valoir ses droits à la retraite) ;
- en supprimant 4 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet (3 agents sont promus Adjoint Technique de 1^{ère} classe et un agent a fait valoir ses droits à la retraite) ;
- en supprimant 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe 20/35 (l'agent a fait valoir ses droits à la retraite) ;
- en supprimant 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe 28.5/35 (l'agent a été muté sur une autre collectivité) ;
- en supprimant 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe 15/35 (poste initialement créée en 2010 à l'occasion de la reprise de la compétence Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole mais non pourvu depuis) ;
- en supprimant 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe 4/35 (poste initialement créée en 2010 à l'occasion de la reprise de la compétence Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole mais non pourvu depuis) ;
- en supprimant 1 poste de Brigadier (l'agent a fait valoir ses droits à la retraite).

M. le Maire propose donc d'approuver le tableau ci-dessous :

GRADE	POSTES CREES	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
CATEGORIE A			
Filière administrative			
Attaché Principal	1		1
Attaché Territorial	3	3	
CATEGORIE B			
Filière administrative			
Rédacteur Territorial	1		1
CATEGORIE C			
Filière administrative			
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	2	1	1

Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	2	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 19/35	1	1	
Filière animation			
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1		1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 32/35	1	1	
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 28/35	1	1	
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 7,5/35	1	1	
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe 16/35	1	1	
Filière Police			
Gardien de Police	1	1	
Filière Sociale			
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe 32/35	3	3	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	1	
Filière Technique			
Agent de maîtrise Principal	2	2	
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	3	3	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	8	8	
TOTAL GENERAL	35	31	5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

13 – Création d'emploi : Emploi Avenir

M. le Maire rappelle que lors du budget primitif 2013, le Conseil Municipal d'Ayguesvives a prévu 2 emplois d'avenir.

Le dispositif des emplois d'avenir récemment mis en place vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat fixée à 75% du taux horaire brut du S.M.I.C liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale (ou Cap emploi si TH) et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui transmettre son savoir.

La collectivité souhaite créer 2 emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

- agent d'entretien des locaux (restauration collective, groupe scolaire et bâtiments communaux) ;
- agent d'animation et d'entretien des locaux de l'ALAE.

Durée des contrats : 36 mois
Durée hebdomadaire de travail : Temps complet
Rémunération SMIC

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- d'approuver la création de ces emplois d'avenir
- d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder au recrutement et à signer ces emplois d'avenir et tous les documents y afférents.

Ces emplois d'avenir sont budgétés et les dépenses correspondantes inscrites au BP 2013

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

14 – GRS Montgiscard : utilisation du gymnase suivant année scolaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'utilisation du gymnase d'Ayguésvives par la GRS de Montgiscard pour les entraînements durant l'année 2012-2013.

Après concertation avec les différents utilisateurs, il s'avère que le dimanche soir est le créneau qui peut être proposé.

M. le Maire demande au Conseil municipal son avis concernant cette requête.

Après délibération, le Conseil municipal :

- 1/ donne un avis favorable pour l'utilisation du gymnase par la GRS de Montgiscard, durant l'année scolaire, le dimanche soir ;
- 2/ une participation forfaitaire de 100 € par année scolaire sera demandée ;
- 3/ autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la GRS de Montgiscard.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

15 – Coupure de l'éclairage public sur le parvis de la mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 13/12/12 concernant la mise en place d'une coupure de l'éclairage public sur le parvis de la Mairie et sur la Place du Fort, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- fourniture et pose de 4 boîtiers pied de mât pour commander l'extinction d'un point lumineux sur 2 en EP1, EP2, EP3 et EP4 ;
- fourniture et pose de 3 boîtiers pied de mat pour commander l'extinction totale des points lumineux en EP5, EP6 et EP7.

Coupure programmée à minuit.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

○ TVA (récupérée par le SDEHG)	142 €
○ Part restant à la charge de la commune (estimation)	813 €
TOTAL	955 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté ;
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

16 – Annulation débiteurs

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'état des pièces irrécouvrables arrêté au 7 juin 2013.

M. le Maire propose de procéder à l'annulation de ces recettes qui malgré les recherches des services comptables n'ont pu être encaissées :

- PONS Audrey :
 - 2010 R-10-173 60,26 €
 - 2010 R-10-172 57,64 €
 - 2010 R-10-175 31,44 €
 - 2010 -10-175 23,58 €

- ARTERO Franck :
2009 R-4-7 54,45 €
- ARTERO Simon :
2009 R-4-7 10,35 €
2009 R-5-3 19,48 €
- PEZAT Isabelle :
2010 R-10-170 46,00 €
2010 R-10-123 23,56 €

Le Conseil Municipal délibère et accepte cette proposition. La dette concernant la famille Bessières est maintenue.

La dépense sera mandatée au compte 6541 du BP 2013.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

17 – demandes de subvention

• Achat d'un four au restaurant scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin d'achat d'un four au restaurant scolaire. Pour cela, il propose les devis suivants :

- SAS 3R Services à MONTAIGUT S/ SAVE d'un montant HT de 12 507,51 € ;
- Sarl INNOV ELEC 31 à BAZIEGE d'un montant HT de 940,12 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte les devis établis par SAS 3R Services et INNOV ELEC 31 d'un montant total de 13 447,63 € HT.

• Mise en place d'une climatisation dans le local autocommutateur / serveur informatique

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un besoin de climatisation dans le local autocommutateur. Pour cela, il propose les devis suivants :

- M.BONO à TOULOUSE d'un montant HT de 2 986,00 € ;
- Sarl INNOV ELEC 31 à BAZIEGE d'un montant HT de 168,65 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte les devis établis par M. BONO et INNOV ELEC 31 d'un montant total de 3 154,65 € HT.

• Achat d'un logiciel pour la bibliothèque

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un nouveau logiciel à la bibliothèque. Pour cela, il propose le devis suivant : LOGIQ Systèmes à PERTUIS d'un montant HT de 1 136,13 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte le devis établi par LOGIQ Systèmes d'un montant de 1 136,13 € HT.

• Mise en place de classes modulaires à l'élémentaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de mettre en place des classes modulaires à l'élémentaire. Pour cela, il propose les devis suivants :

- SEE DOUMENC CAMOLESE à MONTLAUR d'un montant HT de 5 875,00 € et 14 200,00 € ;
- Sarl INNOV ELEC 31 à BAZIEGE d'un montant HT de 2 195,25 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte les devis établis par SEE DOUMENC CAMOLESE et Sarl INNOV ELEC 31 d'un montant total de 22 270,25 € HT.

• Achat de mobilier suite à l'installation de nouvelles classes modulaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de mobilier suite à l'installation de nouvelles classes modulaires. Pour cela, il propose le devis suivant : CAMIF Collectivités à LABEGE d'un montant HT de 8 944,10 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte le devis établi par la CAMIF d'un montant total de 8 944,10 € HT.

• Révision toiture et remplacement faitage salle de l'Orangerie

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de travaux à la salle de l'Orangerie (toiture et faitage). Pour cela, il propose les devis suivants : SEE DOUMENC CAMOLESE à MONTLAUR d'un montant HT de 2 970,00 € et 3 975,00 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte les devis établis par SEE DOUMENC CAMOLESE d'un montant total de 6 945,00 € HT.

• Travaux école élémentaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de travaux à l'école élémentaire (rafraichissement des peintures ainsi que travaux aux sanitaires). Pour cela, il propose les devis suivants :

- M. CIEUTAT Patrick à TOULOUSE d'un montant HT de 18 550,83 € ;
- M. BONO Jacques à Toulouse d'un montant HT de 10 875,00 €, 1 782,00 €, 224,00 € et 463,00 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte les devis établis par M. CIEUTAT Patrick et M. BONO Jacques d'un montant total de 31 894,83€ HT.

• **Travaux peinture salle de la MJC**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de travaux à la MJC (rafraichissement des peintures de la grande salle du rez-de-chaussée, des vestiaires ainsi que des sanitaires). Pour cela, il propose le devis suivant : M. CIEUTAT Patrick à TOULOUSE d'un montant HT de 9 280,51 €.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents accepte le devis établi par M. CIEUTAT Patrick d'un montant de 9 280,51 € HT.

Le Conseil Municipal décide que le financement se fera par prélèvement sur fonds propres au BP 2013. Aucune autre demande de subvention n'est faite auprès de l'Etat ou de la Région.

Il sollicite une subvention de M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibérations adoptées
----------------	------------	-----------	-------------------------------

18 – Mise à disposition d'un agent territorial

L'article 61 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, définit le régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal : dans l'objectif d'organiser au mieux la mutation d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe à la Mairie de Belberaud à compter du 1^{er} décembre 2013, il y a lieu de mettre à disposition l'agent concerné à compter du 17 septembre 2013 jusqu'au 30 novembre 2013 à la Mairie de Belberaud, à raison de plusieurs après-midi par semaine, en accord avec l'agent.

La convention de mise à disposition doit définir notamment la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités.

La mise à disposition donnant en principe obligatoirement lieu à remboursement, le montant des rémunérations et des charges sociales relatif à la mise à disposition fera l'objet d'un remboursement par la Mairie de Belberaud.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter la mise à disposition d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe à la Mairie de Belberaud à hauteur de plusieurs après-midi par semaine du 17 septembre 2013 au 30 novembre 2013 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

19 – Programmiste pour la rénovation et l'extension écoles et du restaurant scolaire – demande de concours financier

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de consultation a été publié concernant l'étude de faisabilité et financière pour l'extension et la rénovation des écoles et du restaurant scolaire.

A l'issue de cette consultation, la Société VITAM Ingénierie a été retenue pour un montant TTC de 26 723,80 € soit 16 803,80 € (tranche ferme) et de 9 269,00 € (tranche conditionnelle).

M. le Maire propose de solliciter le concours financier du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général de la Haute-Garonne, de l'Etat, dans le cadre de la Convention Territoriale d'Agglomération.

Le Conseil Municipal délibère et en vue de l'accord de subventions :

- 1/ approuve le projet présenté ;
- 2/ demande l'inscription de ce projet communal dans le cadre de la Convention Territoriale d'Agglomération du Sicoval ;
- 3/ décide que le financement se fera par prélèvement sur fonds propres au BP 2013 ;
- 4/ charge M. le Maire ou son représentant de procéder à cette demande et l'autorise à signer tout document lié à ce dossier.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

20 – Convention entre la Commune et la MJC pour la mise à disposition d'un local pour l'activité zumba le mercredi

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par l'association communale « MJC » de disposer d'un local afin d'y organiser des séances de Zumba le mercredi soir de 17h30 à 19h (zumba enfants) et de 20h à 21h (zumba adultes).

M. le Maire propose de mettre à disposition de l'association « MJC », à titre gratuit, la salle de l'Orangerie située place du Fort.

Le Conseil municipal délibère et :

- 1/ donne son accord pour le prêt gratuit de la salle de l'Orangerie, située Place du Fort, à l'Association « MJC », pour les cours de Zumba le mercredi soir de 17h30 à 19h et de 20h à 21h ;
- 2/ demande qu'une convention soit signée entre la commune et cette association ;
- 3/ autorise M. le Maire à signer la dite convention et tout document concernant ce dossier.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

21 – 4L Trophée - Versement d'une subvention

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par deux équipages ayguesvivois de jeunes étudiants d'un raid à vocation humanitaire au Maroc et dénommés : les « Blue Aygues's 4L » et les « 4L solidaires de GMP »

Afin de soutenir leur action, M. le Maire propose d'octroyer une subvention de 200 € à chaque équipage.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents :

- 1/ accepte de verser la somme de 200 € à chaque équipage soit les « Blue Aygues's 4L » et les « 4L solidaires de GMP » ;
- 2/ la dépense se fera sur le BP 2013 Article 6574.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

22 – Désignation d'un référent « tempête »

M. Marc Vatin est désigné référent « tempête » en remplacement de M. Serge Périn.

23 - Informations diverses

Elections municipales : 23 et 30 mars 2014

Elections européennes : 25 mai 2014

Le prochain conseil municipal public est prévu lundi 14 octobre 2013 à 21 H. Le conseil municipal privé du 21 octobre est annulé

Le Conseil Municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.